



PRÉFET DE LA HAUTE-SAÔNE

DEMANDE D'AUTORISATION DE LACHER DE BALLONS OU DE LANTERNES

ATTENTION ! La demande doit parvenir à la préfecture AU MOINS UN MOIS AVANT LA DATE DU LACHER. Il appartient au demandeur de veiller à respecter ces délais.

ORGANISATEUR DU LACHER

Nom : _____

Prénom : _____

NOM de l'association (éventuellement) : _____

Adresse postale : _____

N° tél. fixe : _____

N° portable : _____

E-mail : @

INFORMATIONS RELATIVES AU LACHER

LACHER DE BALLONS (SANS LED)

LACHER DE LANTERNES

Nombre de ballons ou de lanternes : _____

Date du lâcher : _____

Heure : _____

Lieu (exact, adresse précise) : _____

AVIS FAVORABLE DU MAIRE

(Visa et cachet du Maire de la commune où sera effectué le lâcher et mention écrite de son acceptation)

IDENTITE DE LA PERSONNE PRESENTE LORS DU LACHER

Nom : _____ Prénom : _____

N° tél portable : _____

BIODEGRADABILITE DES BALLONS

Dans un souci de respect de la sécurité aérienne et environnementale, le lâcher de ballons ou lanternes est soumis au strict respect de consignes de sécurité.

Dans le cas où les avis de la mairie et de la préfecture sont favorables à la demande, l'organisateur devra respecter scrupuleusement ces consignes à respecter pour le lâcher de ballons ou lanternes, notamment la composition des ballons qui devront être entièrement biodégradables et ne devront en aucun cas contenir de fils ou de pièces métalliques et pour les lanternes, le cercle devra être en bambou. Une lettre de consignes sera alors notifiée à l'intéressé(e).

Fait à _____, le _____

Signature de l'organisateur :

L'article 441-7 du Code pénal punit d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts, de falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère ou de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

PREFECTURE DE LA HAUTE-SAÔNE
B.P. 429 - 70013 VESOUL CEDEX - TEL. : 03.84.77.70.00 / FAX. : 03.84.76.49.60
Courriel : prefecture@haute-saone.gouv.fr

Horaires d'ouverture au public et de l'accueil téléphonique disponibles sur le site : www.haute-saone.gouv.fr